



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
D'ESSERTS - BLAY
(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Pierre MEINDER, , Mme Denise GAUDICHON, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Ange RODRIGO, Mme Marie-Christine FECHOZ, M. David TARTARAT-BARDET, M. Philippe SAGANEITI, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Christophe COMBREAS, M. David LASSIAZ, M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de membres absents excusés	0
Nombre de membres absents non excusés	3
Pouvoirs de vote	0
Nombre de membres votants	12
Date de la convocation	20 mai 2025
Date d'affichage de la convocation	Mairie : 20 mai 2025 site internet : 20 mai 2025

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents :

DÉLIBÉRATION 2025-018 - Décision modificative n°1 du budget principal 2025 – affectation de crédits aux comptes 1641 « emprunts en euros » et 212 « agencements et aménagements de terrains » opération 47 « aménagement secteur église-monument aux morts » : 80 000 €
(crédits initialement prévus au compte 1641 du budget principal 2025 : 180 000 €)
pour souscrire un emprunt de 260 000 € sur une durée de 2 ans pour financer la part de la TVA et des subventions reçues.

DÉLIBÉRATION 2025-019 - Décision modificative n°2 du budget principal 2025 – affectation de crédits au compte 165 « dépôts et cautionnements reçus » : 450 €
pour traiter une caution datant de 2009 portant le n° 121000 165.

DÉLIBÉRATION 2025-020 - Décision modificative n°3 du budget principal 2025 – affectation de crédits au chapitre 041 « opérations patrimoniales » compte 203 « frais d'études, recherche et développement et frais d'insertion » et compte 2131 « constructions bâtiments publics » (intégration de frais d'études) : 300 €

pour intégrer la facture correspondant aux plans de réaménagement de l'appartement au-dessus de l'école.

DÉLIBÉRATION 2025-021 - Décision modificative n°4 du budget principal 2025 – affectation de crédits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » : 1380 €

pour apurer les créances éteintes en raison d'une décision de justice définitive extérieure à la collectivité qui s'impose à elle et s'oppose à toute action en recouvrement. Les extinctions de créances se traduisent par une dépense budgétaire sur le budget principal.

DÉLIBÉRATION 2025-022 - Emprunt pour le financement de l'aménagement autour de l'église et du monument aux Morts : 260 000 €

souscrit auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes sur une durée de 2 ans pour financer la part de la TVA et des subventions reçues selon les modalités décrites dans le tableau suivant :

Montant Emprunté (en 1 prêt)	260 000 €
Type d'amortissement	Prêt relai
Durée de l'emprunt	2 ans
Périodicité des échéances	Annuelle
Période de franchise	1 an
Taux nominal fixe en vigueur base de calcul 30/360 conditions de taux garanties jusqu'au 30/05/2025 inclus	2,96 %
Conditions de déblocage	En une fois, dans les 45 jours suivant la date de fin de validité de nos conditions
Phase de mobilisation	aucune
Commission d'engagement / Frais de dossier	300 €
Pénalités de remboursement anticipé sur Capital Restant Dû	Pas de pénalités

DÉLIBÉRATION 2025-023 - Demande d'aide départementale pour le crochetage des zones exploitées sur les parcelles 24 et 29 suite au scolyte pour en permettre le nettoyage et une meilleure régénération.

L'ONF propose de travailler leur sol à la pelle araignée ce qui représente une surface de 1.2 ha, pour un montant de 4 667.54 € HT.

La subvention attendue s'élève à 1 867.00 € correspondant à 40 % de la facture.

DÉLIBÉRATION 2025-024 - Région – Demande de mise à disposition gratuite de la commune, d'un barnum à destination des associations locales

DÉLIBÉRATION 2025-025 – Remboursement des frais engagés par un agent à titre personnel pour payer le remplacement de l'écran de son smartphone personnel détérioré au cours d'une intervention : 19.90 €

Le secrétaire de séance,
Bernard PÉRONNIER

Le maire,
Raphaël THEVENON

Affiché à la mairie le 3 - JUIN 2025

Publié sur le site internet de la commune www.esserts-blav.fr, le 3 - JUIN 2025

